

Journal officiel de la République française. Lois et décrets

Journal officiel de la République française. Lois et décrets.
1877/01/05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

La société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, vient de constituer son bureau pour 1877. *Président*, M. A. Valette, de l'Institut; *vice-présidents*, MM. le baron Larrey, de l'Institut, Le Sergent de Monnecove, le marquis de Ginestous, Ch. Bretagne; *secrétaire général*, M. C. Millet; *trésorier*, M. Félix Sorel; *secrétaire pour l'étranger*, M. A. Delondre; *secrétaires des séances*, MM. Barthelemon, A. Lavalette, J. Perin, Petibon; *archivistes*, M. de Magneval et Humbert.

La première séance de la société de géographie de l'année 1877 a eu lieu sous la présidence de M. Malte-Brun, qui a successivement donné plusieurs nouvelles intéressantes. Il a d'abord annoncé que le gouvernement portugais venait d'accorder une somme de 50,000 fr. pour organiser une exploration de l'Afrique australe.

L'expédition partira de Saint-Pierre-de-Goa et se dirigera vers le Mozambique. Elle est destinée à relier les établissements de la côte occidentale avec ceux de la côte orientale.

M. Malte-Brun a appris ensuite que l'*Alert* et la *Discovery* ne désarmeront pas. Au printemps prochain, ces deux navires vont être dirigés de nouveau vers le pôle Nord.

M. Malte-Brun a annoncé enfin que la première séance de la société de géographie de Copenhague avait eu lieu dans le château royal de Frederiksborg, sous la présidence du prince royal. L'assistance était nombreuse et enthousiaste. M. Malte-Brun a été chargé de féliciter la société nouvelle au nom de son aînée, la société de géographie de Paris.

M. Maunoir, secrétaire général, a annoncé le retour de M. le capitaine Maudoy, membre de l'académie des sciences et commandant un brick chargé de l'hydrographie de la côte septentrionale de l'Afrique. L'orateur a appris de la société que, séparé de son équipage pendant une excursion à Sabout, il a failli être massacré par les Arabes, dont les événements d'Orient ont surexcité le fanatisme; mais, grâce à son sang-froid; le vaillant marin a pu échapper à l'immense danger qui le menaçait.

A la séance de la Société de géographie de Londres, tenue le mois dernier en l'honneur de l'expédition au pôle Nord, le capitaine Nares, commandant de cette expédition, a exposé ses opinions au sujet de la mer qui entoure le pôle, la mer circumpolaire. L'orateur a dit qu'il en était venu à cette conclusion que, vraisemblablement, ce pôle Nord, qui n'a pas encore été atteint cette fois, pourrait l'être d'un autre côté, et peut-être assez facilement. Le capitaine Nares suppose qu'il existe vers le pôle une large ouverture de mer qui facilitera l'accès du pôle.

Il a ensuite expliqué le cours et la nature des courants chauds qui se dirigent de l'équateur au pôle Nord. A l'est du Groënland, ces courants doivent revenir à l'état froid. Il ne faut pas que le Groënland s'étende beaucoup plus au nord, au delà du point extrême que les explorateurs ont atteint.

Quant à l'étendue de la mer qui entoure le pôle, il l'évalue à 1 million de milles carrés anglais. (Le mille anglais = 1,760 yards; or, le yard carré = 0m²8,361.)

Il croit être en droit de supposer que s'il y a une terre ferme au pôle, cette terre doit porter quelque végétation et que des êtres y séjournent et y vivent. Pendant son expédition à sa dernière tournée, quand il n'a plus rencontré d'oiseaux, il a pu en conclure qu'il n'avait plus de terre devant lui.

Les résultats de cette expédition, a-t-il ajouté, contribueront à accroître nos connaissances sur les régions polaires, et notamment sur la glace du pôle.

L'épaisseur de cette glace n'a rien qui doive surprendre; en général, elle a au moins cent ans d'âge. Le capitaine Nares a prétendu pourtant que la neige du pôle Nord fond chaque année, tandis qu'il n'en est pas de même au pôle Sud. Mais la chute des neiges y forme une nouvelle croûte, de sorte qu'en fendant les icebergs ou montagnes de glace, on pourrait découvrir leur âge, de même qu'on peut savoir l'âge d'un arbre par ses anneaux.

— Le *Patriote savoisien* fait ressortir tout l'héroïsme d'un fait qui a passé presque inaperçu dans la catastrophe de Grésine :

L'aspect des lieux qui ont été le théâtre de ce drame effroyable et la rapidité avec laquelle les deux trains se précipitaient l'un sur l'autre démontrent, avec une terrible évidence, que les conducteurs de chaque locomotive n'ont pu prévoir le choc épouvantable au-devant duquel ils couraient se briser que six ou huit secondes avant la sinistre rencontre.

Huit secondes! c'est-à-dire un espace de temps mille fois trop court pour réussir à atténuer la violence de la collision.

Huit secondes!!! c'est-à-dire huit fois le temps nécessaire au mécanicien pour tenter d'échapper personnellement au désastre, pour se jeter dans le fossé, pour fuir la mort certaine.

Faut-il une seconde pour sauter en bas de la terrible machine? On ne meurt pas toujours de la chute; le plus souvent, au contraire, on s'en tire avec quelques contusions, la fracture d'un membre tout au plus!

Au fond de la tranchée de Grésine, six braves gens, la plupart pères de famille: Zanada, Goddard, Fuzy, Lambert, Hidier, Vincent, ont aperçu la mort en embuscade; ils avaient à choisir entre l'accomplissement d'un fatal devoir et l'abandon de leur poste.

Pas un n'a hésité, pas un n'a déserté. Ils sont mort broyés sur leurs locomotives.

Et que l'on ne croie pas que l'imminence du danger ait paralysé leur force, ait stupéfié leur esprit, troublé leur sang-froid.

Non, car la preuve de leur héroïsme est restée. On sait qu'ils ont fait leur devoir jusqu'au bout.

Ces huit secondes d'horreur ont été consacrées par eux au travail. La vapeur a été renversée dans les deux locomotives; on l'a reconnu. La dernière pensée et le dernier effort de ces hommes de cœur ont été donnés à une œuvre de dévouement stoïque.

— L'*Avenir des Landes*, journal de Dax, rapporte un fait assez rare dans les annales vétérinaires et qui vient de se produire à Sainte-Colombe, canton de Hagetmau.

Au commencement du mois d'octobre, plusieurs vaches appartenant à M. Duboy, furent mordues par le chien chargé de les garder. Le vacher s'empressa d'attacher le pauvre animal qui, dès lors, refusa toute nourriture et mourut après quelques jours de

souffrances, atteint d'une paralysie complète de l'arrière-train. Il était enragé.

Le 2 novembre, trois des vaches mordues refusent leur nourriture habituelle: de leurs lèvres s'échappe une abondante salivation visqueuse et adhérente.

On peut, à trois kilomètres, entendre leurs mugissements; la paralysie semble faire vaciller leur train postérieur. Enfin, vers le sixième jour, elles succombent à une paraplégie ou paralysie partielle parfaitement accentuée.

Pendant le cours de cette affection, il n'y a eu ni envies de mordre, ni accès furieux, seulement, la présence d'un chien provoquait une surexcitation extraordinaire.

Dans l'espace de deux mois, onze vaches sont mortes de cette maladie, ou ont été abattues. L'incubation a été de 25 à 30 jours chez les huit premières, et de 56 jours pour les trois dernières.

— On mande de Washington, 4 janvier :

Le rapport publié par le bureau de l'agriculture pour le mois de décembre constate que la culture du froment occupe une étendue de terrain de 5 p. 100 plus grande qu'en 1875, et que la récolte est de 10 p. 100 au-dessus de la moyenne.

La récolte du tabac est égale à celle de 1875.

— Pendant que le *Frigorifique* poursuit, à la Plata, le cours de ses expériences pour la conservation par le froid des matières animales, on fait aux Etats-Unis une application de la glace à la conservation des fruits et à leur transport par les chemins de fer.

La Californie est une des contrées du monde qui produisent des fruits en plus grande abondance. Presque toutes les essences d'Europe et des tropiques y viennent également à maturité et en toutes saisons.

On n'a pas eu, jusqu'à présent, d'autre manière de tirer parti des fruits qui ne pouvaient trouver de débouché dans la consommation locale que de les réduire à l'état de conserves.

C'est dans ce but qu'ont été fondées, à San Francisco, six grandes usines où l'on traite ce genre d'opération sur une vaste échelle.

Les horticulteurs du pays, ne pouvant écouler leurs produits sur les marchés des deux villes, étaient lésés dans leurs intérêts, car les usines en question, qui se trouvent en présence d'un stock de fruits non vendus, font la loi aux producteurs et payent le prix qui leur convient.

Voyant cet état de choses, quelques horticulteurs, à l'occasion de l'exposition de Philadelphie, eurent l'heureuse idée de tenter l'envoi de leurs récoltes sur les marchés de l'Est, en les expédiant dans des wagons munis d'appareils réfrigérants.

Ce premier essai ayant réussi, ils ont songé à établir un courant commercial plus large et plus régulier vers les grands marchés de New York, Boston, Philadelphie et Chicago.

Les propriétaires des environs de San Francisco et de Sacramento viennent de commander 100 wagons munis d'appareils réfrigérants, capables de conserver pendant plus d'un mois les fruits à l'état frais.

Les arrangements conclus avec la compagnie du Pacifique permettent de livrer régulièrement en dix jours, à New York ou à Philadelphie, les fruits récoltés sur les bords de la baie de San Francisco.